

LAZER

Notre Commune

Bulletin d'informations municipales



JUILLET 2026

N° 49

MAIRIE

3320 Route de Gap

05300 LAZER

Tél : 04.92.65.06.30

Courriel :

mairie.lazer@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h

Lundi et jeudi de

14h à 17h

Secrétariat :

Laurence CLIER

France HECTOR

Agents techniques :

Stéphane NUNIES

Valérie COUDOURET

07.86.91.74.63

Retrouvez nous

Sur le Site Internet :

www.village-lazer.fr

facebook :

Commune de LAZER

Application

 **IntraMuros**

Me géolocaliser: Lazer

Permanence du Maire:

M. MAOUI Serge

Mercredi de 10h à 12h

Adjoints

M. André GUIEU

Mme Patricia MORHET-RICHAUD

M. Jean-Paul COUDOURET

sur RDV Tél: 04.92.65.06.30

Dans ce numéro

Le Mot du Maire	3
Elections municipales, sénatoriales	4-5
Devoir de mémoires	6
Délibérations du premier semestre	7
Budgets	8-9
Travaux et aménagements	10-12
Espace communautaire	14-16
Informations	13,17,20,28
Urbanisme	18
Obligations Légales de	19
Plan Communal de Sauvegarde, DICRIM	17
Santé publique	21
Culture, animations,	22-23
Etat Civil	24-25
Jeux, plaisirs gourmands	26-27

Bulletin semestriel:

Directeur de Publication: Serge MAOUI

Conception, Rédaction:

Serge MAOUI , Patricia MORHET-RICHAUD, Marjorie SUSCET , France HECTOR

Impression :

Mairie de Lazer

Crédit Photos :

Mairie, préfecture, ministère public, département 05, Défenses.gouv, CCSB, Insee, CF de Lazer, Santé publique, Le Dauphiné, agence de l'eau, don du sang, ONF, DDT, ARS, souvenirs français, don de soi et EFS.

Copies : Mairie

Dépôt légal n° 2001-6

©Mairie de Lazer 2021

Tout départ ou arrivée de la commune doit être signalé en mairie afin de faciliter votre démarche administrative :

1. relevé compteur eau
2. Changement d'adresse pour faire suivre les factures eau
3. Établissement Scolaire des enfants
4. Inscriptions sur les listes électorales (site : [service public.fr](http://service.public.fr))
5. Inscriptions des enfants de moins de 12 ans pour le Noël
6. Repas des aînés



" Mot du Maire

Cher(e)s ami(e)s lazérois(e)s,

Bonjour à tous,

Chères Lazéroises,

Chers Lazérois,

A l'occasion de la parution de ce nouveau bulletin municipal, je souhaite tout d'abord vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez renouvelée ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe municipale. Cette confiance nous honore et nous engage à poursuivre notre action au service de notre commune et de ses habitants.

Depuis le début de ce mandat, plusieurs projets ont été engagés afin d'améliorer notre cadre de vie.

Parmi eux, le renouvellement d'une partie de l'éclairage public, qui permet à la fois d'améliorer le confort et la sécurité de tous, tout en contribuant à une meilleure maîtrise de notre consommation énergétique. Les travaux de voirie demeurent également une priorité. Chaque année, nous veillons à investir pour

entretenir, sécuriser et améliorer notre réseau communal afin qu'il demeure dans les meilleures conditions possibles.

Dans cette continuité, les travaux du chemin des Vignes devraient voir le jour avant la fin de l'année. De même, la réalisation du goudronnage de la montée des Grands Champs.

Au-delà de la réalisation matérielle, notre commune se construit aussi autour des moments de partage qui renforcent les liens entre les habitants. C'est pourquoi, je vous invite chaleureusement à participer à notre soirée festive le 31 juillet 2026, animée cette année par une chanteuse, autour de la simplicité et le plaisir d'être ensemble. J'espère vous y retrouver nombreux pour partager ce moment de détente et de bonne humeur.

Je vous souhaite à toute et tous un bel été et de profiter pleinement des moments passés en famille, entre amis.

Serge MAOUI



Dernier conseil municipal de la mandature 2020-2026.

Nous remercions les conseillers municipaux avec qui nous avons travaillé en confiance et en toute amitié...

Nous remercions les conseillers municipaux qui ne siégeront plus dans notre équipe : Julie BERTRAND-ROUX, Sandrine DIEGO, André TAXIL.

" Elections municipales 2026



1er rang de gauche à droite : VELLAS Sylvain, GABERT Marie-Line, BAJARD Dimitri, IMBARD Jérémy

2ème rang de gauche à droite : LAUNAY Océane, GUIEU André, SUSCET Marjorie, COUDOURET Jean-Paul, MAOUI Serge, MORHET-RICHAUD Patricia , BOQUILLON Lucienne

Les électrices et électeurs étaient appelés aux urnes le 15 mars dernier pour élire les conseillères et conseillers municipaux pour un nouveau mandat.

A Lazer, 199 électeurs sont venus voter, pour un nombre de 307 inscrits.
Le nombre de bulletins blancs était de 22, le nombre de bulletins nuls 5.
Le suffrage exprimé était donc de 172.

La liste « Gardons le Cap pour Lazer » conduite par Serge Maoui, seule liste candidate, a donc été élue. Les 11 premiers noms de la liste siégeront au conseil municipal durant le mandat 2026-2032 : Serge Maoui, Patricia Morhet-Richaud, André Guieu, Marie-Line Gabert, Jean-Paul Coudouret, Marjorie Suscet, Jérémy Imbart, Lucienne Boquillon, Dimitri Bajard, Océane Launay, Sylvain Vellas. Les deux derniers noms pourront être amenés à y siéger également en cas de vacances de postes (démission ou décès d'un conseiller) : Laurence Sezalory, Manuel Guieu.

Nous remercions chaleureusement les 199 Lazéroises et Lazérois qui se sont mobilisés ce jour-là pour accomplir cet acte citoyen.

Lors de sa séance du 20 mars 2026, ont été élus à l'unanimité :

Serge Maoui, Maire

André Guieu, 1^{er} adjoint au Maire

Patricia Morhet-Richaud, 2^{ème} adjoint au Maire

Jean-Paul Coudouret, 3^{ème} adjoint au Maire

Lors de la séance du 31 mars, 6 commissions municipales thématiques ont été mises en place :

1- Commission Finances et Fiscalités

Adjointe déléguée : Patricia MORHET RICHAUD

Membres : Lucienne BOQUILLON- Océane LAUNAY- Marjorie SUSCET

2- Commission Travaux-Voirie-Déneigement

Adjoint délégué : André GUIEU

Membres : Patricia MORHET RICHAUD- Jean-Paul COUDOURET- Jérémy IMBARD.

3- Commission Urbanisme-Environnement

Adjoint délégué : Jean-Paul COUDOURET

Membres : Marjorie SUSCET- André GUIEU- Sylvain VELLAS

4- Commission Affaires scolaire et sociales

Adjointe déléguée : Patricia MORHET RICHAUD

Membres : Marie-Line GABERT- Marjorie SUSCET- Océane LAUNAY

5- Commission Bois et Forêts

Adjoint délégué : Jean-Paul COUDOURET

Membres : Patricia MORHET RICHAUD- Jérémy IMBARD- Sylvain VELLAS

6- Commission Sports-Loisirs-Culture-Associations-Communications

Adjointe déléguée : Patricia MORHET RICHAUD

Membres : Marie-Line GABERT- Marjorie SUSCET- Dimitri BAJARD

Élections sénatoriales 2026

Le dimanche 27 septembre 2026, la moitié du Sénat sera renouvelée au suffrage universel indirect.

Les maires et délégués des conseils municipaux renouvelés en mars, constituent 95 % des électeurs

63 départements et une circonscription des Français de l'étranger sont concernés par ce renouvellement.

Le 5 juin 2026, les conseils municipaux des territoires concernés ont été convoqués pour élire le ou les électeurs sénatoriaux– Le nombre étant en fonction de la population, le conseil municipal a dû élire 1 titulaire et 3 suppléants

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants :

le titulaire est Serge MAOUI

Les 3 suppléants sont : Lucienne BOQUILLON - Jean-Paul COUDOURET et André GUIEU



" Devoir de mémoire



Le 8 mai dernier, nous nous sommes réunis devant notre monument aux morts pour fêter la Victoire du 8 mai 1945.

81 ans après la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie, nous avons célébré la paix alors retrouvée et rendu hommage à ceux qui ont combattu et sont morts au combat pour la France, nos valeurs et notre liberté.

Après la lecture par Serge Maoui, maire de Lazer, du message officiel de Madame Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants et Madame Alice Rufo, ministre déléguée, les enfants de la commune ont lu à tour de rôle le texte de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et des victimes de guerre).

«... Aujourd'hui, pour que plus jamais le pire ne redevienne possible, il nous revient de transmettre aux jeunes qui s'avancent dans la vie — alors que les derniers témoins nous quittent — le « patriotisme agissant » que le général Leclerc confiait aux hommes de la 2e DB en leur faisant ses adieux.

Transmettre cette force morale, la première arme d'un peuple qui sut, au bord de l'abîme, se redresser.

Un peuple, le nôtre, que « ni le malheur militaire, ni la faillite des institutions, ni le mensonge, ni la violence n'ont pu détourner de son éternelle vocation ».
(Charles de Gaulle, discours devant l'Assemblée nationale, 15 mai 1945). »
Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants

"Délibérations du Conseil municipal 1er semestre

Conseil du 25/02/2026

- Approbation de procès-verbal du conseil municipal
- Vote CFU (Compte Financier Unique)2025
- Affectation des résultats 2025
- Adoption du budget Général 2026
- Vote des taux d'imposition des taxes locales 2026
- Vote des subventions 2026
- Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2026
- Adoption du budget EAU 2026
- Adoption du budget Caveaux 2026
- Création poste attaché principal

Conseil du 20/03/2026

- Installation du conseil municipal,
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints et élections des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local par le Maire élu

Conseil du 31/03/2026

- Délégation du Conseil Municipal au Maire
- Commission Appel Offres
- Délégués Comité syndical du SyMÉnergie05
- Délégués Communes Forestières
- Désignation du délégué à l'Ingénierie Territoriale 05 (IT05)
- Délégué Correspondant Défense
- Délégué SIEPA (Syndicat
- Délégués CNAS
- Délégués au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Constitution des commissions municipales
- Indemnités de fonction des Elus

Conseil du 28/04/2026

- Désignation d'un référent déontologue des Elus
- Droit à la formation des élus (DIF)
- Désignation des délégués auprès du SICTIAM
- Délégué Correspondant incendie et secours
- Désignation des membres auprès de la Commission communale des impôts directs
- Désignation des membres auprès de la Commission de contrôle des listes électorales
- Création poste Technicien Territorial Au 1er juin 2026
- Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au 01/05/2026

Conseil du 05/06/2026

- Désignation préalable des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants composant le collège électoral des Elections sénatoriales de septembre 2026



BUDGET GENERAL	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser
Recettes Nettes	572 912.56 €	146 784.94 €	
Dépenses Nettes	395 580.67 €	212 765.37 €	- 143 954.00 €
Résultat Exercice 2025	177 331.89 €	65 980.43 €	
Résultat reporté 2024	502 178.54 €	80 916.34 €	
Résultat de Clôture 2025	510.43 €	14 935.91 €	

Investissement 2026

DEPENSES	873 045,00 €	RECETTES	873 045,00 €
1641 Emprunt hangar technique	11 958,00	001 Excédent	14 935,91
165 Caution appartement	500,00	1068 Affectation de résultat	329 018,09
20 ETUDES 20	2 000,00	10222 FCTVA	18 000,00
21 ACQUISITIONS DIVERSES	79 330,81	10226 Taxe Aménagement	1 500,00
TRAVAUX PONCTUELS	60 000,00	13 SUBVENTIONS	
23 TRAVAUX DIVERS	710 000,00	1321 Subvention Etat	106 300,00
231 Voirie communale 2026	60 000,00	1323 Subvention Départ	15 000,00
Eclairage public	151 087,00	165 Caution	500,00
Etudes chemin des vignes	300 000,00	0 40 AMORTISSEMENT	1 375,00
Travaux divers	200 000,00	2802 Amortissement urbanisme	675,00
0 40 Amort Subv equip	500,00	280411 Amortissement façades	700,00
		276341 Remb avance caveaux	8 666,00
		Virement fonctionnement virtuel	378 250,00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 874 943.81 €		
Compte	Libellé compte	2026
70	Produits des services, du domaine	79 260,00
732	Impôts et taxes	149 189,00
73211	Attribution de compensations	130 189,00
73221	Fonds de péréquation ressources intercom.	4 000,00
73223	Fonds départ. Des DMTO	15 000,00
731	Fiscalité	
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 800,00
73118	Avances de fiscalité	
73141	Taxe sur l'électricité Symes 05	4 000,00
74	Dotations, subventions et participations	280 643,00
75	Produits divers de gestion courante	7 050,00
76	Produits financiers	8,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00
	TOTAL DES RECETTES	
002	Résultat de fonctionnement reporté N-1 -	350 493,81
	TOTAL GENERAL	874 943,81 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT 874 943.81 €		
Cpte	Libellé compte	VOTE 2026
011	Charges à caractère général	254 912,81
012	Charges de personnel et frais ass.	137 400,00
65	Autres charges de gestion courante	86 701,00
66	Charges financières	497,00
67	Charges exceptionnelles	800,00
673	Annulation titre	800,00
681	Dotation provision	8,00
023	Virement à la section d'investissement	378 250,00
681	Dotations aux amort. Des immobilisations incorporelles	1 375,00
	TOTAL GENERAL	874 943,81 €

BUDGET CAVEAUX	Fonctionnement	Investissement
Recettes Nettes	17 450.20 €	17 450.00 €
Dépenses Nettes	17 450.00 €	13 134.00 €
Résultat Exercice 2025	0.20 €	4 316.00 €
Résultat reporté 2024		4 350.00 €
Résultat de Clôture 2025	0.20 €	8 666.00 €

BUDGET CAVEAUX 2026					
Fonctionnement			Investissement		
RECETTES	13 134,20 €	Stock	RECETTES	21 800,00 €	Stock
DEPENSES	13 134,20 €	Stock	DEPENSES	21 800,00 €	Stock



BUDGET EAU	Fonctionnement	Investissement
Recettes Nettes	105 850.81 €	50 191.70 €
Dépenses Nettes	92 984.96 €	46 346.23 €
Résultat Exercice 2025	12 865.85 €	3 845.47 €
Résultat reporté 2024	113 876.15 €	98 436.10 €
Résultat de Clôture 2025	126 742.00 €	94 590.63 €

INVESTISSEMENT EAU 2026					
Chapitre	Intitulé	Prévu 26	Chapitre	Intitulé	Prévu 26
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	10	dotation	0
21	Immobilisations corporelles	7 046,63	040	Amortissement	40 095,00
				Amortissement études	21 079,48
23	Immobilisations en cours	210 000,00	021	Virement fonctionnement	84 310,00
040	Amortissement subventions	949,00	001	Résultat n-1	94 590,63
	Amortissement études	21 079,48			
TOTAL		240 075,11	TOTAL		240 075,11

5 réflexes POUR ÉCONOMISER L'EAU

- 1. Vérifier les fuites**
Relevez les chiffres de votre compteur avant d'aller vous coucher. Si ces chiffres ne sont pas identiques à votre réveil, c'est nécessairement à cause d'une fuite.
- 2. Installez des mousseurs sur les robinets et dans le pommeau de douche**
- 3. Privilégiez les douches plutôt que les bains**
Une douche rapide consomme de 35 à 60 L d'eau quand un bain consommera à minima 150 L.
- 4. Bien remplir votre lave-linge et votre lave-vaisselle**
- 5. Installez un système de récupération d'eau de pluie**

OFB Sipea

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	Prévu 2026	RECETTES	FONCTIONNEMENT	Prévu
Compte	011 Charges générales	48 490,00 €	Compte	Produits divers	43 953,00 €
6061	Eau Assainissement EDF	8 000,00€	70111	Vente eau/ abonnement	23 200,00€
6063	Achat compteurs	3 000,00 €	70611	Redevance assainissement	11 400,00
6156	Maintenance Part charge LRG	30 000,00€	701261	Redevance conso eau	7 000,00€
617	Analyses eau/étude siepa	2 000,00€	7068	Raccordement nouvelles maison	2 353,00
618	Divers	400,00 €		Subvention	
626	Télésurveillance	350,00 €	741	Subvention BP	30 000,00
627	Frais cartes bancaires	30,00 €		Non valeur	
62871	Frais carburant asa	600,00 €	7714	Règlement après non valeur	
6288	Participation IT 05	300,00€	747	Amortissement subvention	949,00
6371	Redevance Agence eau	3 500,00 €	7817	Reprise dépréciation	
63712	Performance réseau eau potable	200,00		Excédent-2024-2025	126 742,00
63713	Performance assainissement	110,00		TOTAL	203 495,00
	012 Charge personnel	22 000,00€			
6215	Remb agent communal	22 000,00€			
	014 Atténuation produits	7 100,00€			
701269	Redevance pollution eau	7 100,00			
706129	Redevance modernisation eau				
	Virement section investissement	84 310,00			
6541	Créances non valeur	1 000,00 €			
6542	Créances éteintes	500,00 €			
6817	Dépréciation créances douteuses				
68111	Amortissement	40 095,00€			
	TOTAL	203 495,00 €			

RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU :

Le relevé des compteurs se fera comme chaque année durant l'été jusqu'à fin août.

Si vous deviez partir durant cette période, veuillez nous faire connaître le relevé de votre compteur et ce avant le 31 Août.

le prix de l'eau 2026

* Prix du M3 : 0.80 €

* Prime fixe : 41.00 €

le prix de l'assainissement 2026

◆ Prix du M3 : 0.70 €

◆ Prime fixe : 20.00 €

0,054 €HT /m³ (0.06*0.90) le supplément au prix du m³ d'eau vendu correspondant à la contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque abonné du service public d'eau potable, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les paiements par chèque vont bientôt disparaître, nous vous encourageons dès à présent à opter pour le prélèvement automatique (feuille jointe au bulletin).

" travaux, aménagements

🚧 Des projets pour améliorer notre commune ! 🚧

La municipalité poursuit ses actions pour entretenir et moderniser les équipements communaux.

◆ **Rénovation de la salle des fêtes :**

Afin de mieux répondre aux besoins des associations, des habitants et des différentes manifestations organisées sur la commune, des devis sont en cours d'analyse. Les interventions prévues concernent :

- réfection des peintures,
- rénovation de la cuisine,
- mise aux normes électriques,
- remplacement des fenêtres pour un meilleur confort et une meilleure performance énergétique.



◆ 🚶 🚲 **Projet de voie verte :**

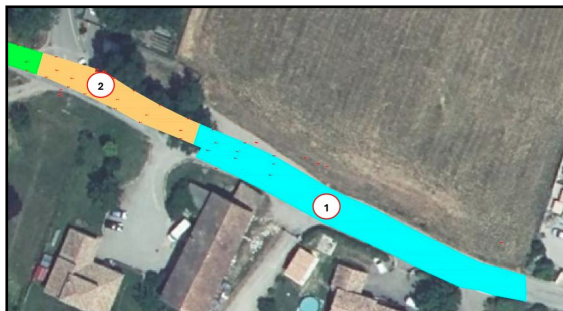
Des demandes de devis sont en cours afin d'étudier la faisabilité de cet aménagement destiné à favoriser les déplacements doux et sécurisés le long de la Véragne.

Ces investissements s'inscrivent dans notre volonté d'améliorer durablement le cadre de vie de tous les habitants.



• **Travaux voiries 2026**

Au programme investissement de cette année, il sera engagé la réfection de la voirie correspondant aux zones 1 et 2 du plan joint (chemin de saint Jean).



Coût estimé des travaux :

environ 91 505.00 € HT.

Le Département a attribué pour 2026 une subvention d'un montant de 14 000 € HT dans le cadre de l'enveloppe communale.

Pour la partie fonctionnement : entretiens classiques des voies et les curages des fossés.

" travaux, aménagements



le plan de rénovation des installations d'éclairage public est lancé !

La commune très attentive aux questions d'environnement et de maîtrise de l'énergie, mène depuis 2022 une réflexion sur la rénovation des installations d'éclairage extérieur. Pour ce faire elle a fait appel à la société Adlucem , Bureau d'étude spécialisé dirigé par Didier BOUILHOL.

Le plan d'action a commencé par un diagnostic précis des installations existantes, et d'un audit sur les factures d'électricité. Sur cette base, le bureau d'étude a proposé **un schéma directeur de rénovation** validé par le Conseil municipal, permettant de mobiliser des aides auprès des différents financeurs.

L'objectif de ce programme est de réduire les consommations électriques et participer ainsi la transition énergétique de notre territoire mais également de réduire de façon drastique les dépenses de fonctionnement communal (dépenses d'électricité et frais de maintenance du matériel). L'utilisation de luminaires à LED permet ainsi de diviser par trois les puissances des luminaires.

Les travaux de rénovation visent également à améliorer la qualité de l'éclairage par une meilleure orientation de la lumière : il

s'agit de rendre plus uniforme l'éclairage de la voirie (gage de sécurité) et supprimer le flux lumineux perdu, facteur de pollution lumineuse.

Le programme s'accompagne d'une mise en conformité des armoires de commande afin de garantir la sécurité des riverains et des agents intervenant sur les installations.

Parallèlement au programme de travaux lancé en début année, diverses actions annexes sont en cours ou prévues : négociation avec EDF sur le tarif d'électricité ; questionnaire sur la suppression de point lumineux superflus, installation de luminaires autonomes photovoltaïques, coupure de l'éclairage en cœur de nuit ...

L'ensemble du programme s'étalera sur deux ans pour prendre fin en 2027.

Montant de l'opération : 113 961 € HT

État (Fonds vert) : 22 792 € soit 20%

Etat (DETR) : 34 188 € soit 30%

· Maîtrise d'Ouvrage : **Commune de Lazer**

· Maîtrise d'Œuvre : **Adlucem (Digne-les-Bains)**

• Entreprise : **Azur-Travaux (Sisteron)**



" travaux, aménagements

• Lancement des travaux du Chemin des Vignes

L'appel d'offre a été publié en mai sur la plateforme des marchés publics et sur la presse locale, 7 entreprises ont répondu aux lot 1— TERRASSEMENTS RESEAUX et lot 2—VOIRIE.

Cette opération a pour objectif :

- ♦ Renouvellement et extension du réseau de distribution en eau potable, reprise et mise en conformité des branchements,
- ♦ Renouvellement du réseau des eaux usées, reprise des branchements,
- ♦ Amélioration de la gestion des eaux de ruissellement,
- ♦ Création d'un réseau des eaux pluviales, création de branchements individuelles,
- ♦ Positionner les réseaux dans le domaine public et le sortir du domaine privé
- ♦ Réfection du réseau d'éclairage, changement en matériel moins énergivore,
- ♦ Sécuriser et rénover la voirie : rénovation de la chaussée, aménagement d'un cheminement piéton continu et sécurisé.



• Intempéries du mois de juin



Suite aux gros orages, nous avons dû faire une demande de subvention au Département des Hautes-Alpes dans le cadre de l'enveloppe d'intervention d'urgence. Les voies de Baraccan et de l'Argentière ont été touchées ainsi que le cimetière.

Le montant des travaux s'élève à 27 250.00 HT.

Nous remercions les entreprises d'être intervenues rapidement avec les services techniques de la mairie. Le balayage des voies impactées a été également entrepris.



" informations



ACM LE POËT
3-12 ANS

DU 6 AU 31 JUILLET

- ✓ Semaine 1 : Escape game et chateau gonflable
- ✓ Semaine 2 : Intercentre - 6 ans le 15/07 à Espinasses
Intercentre + 6 ans le 16/07 à Serres
- ✓ Semaine 3 : Equitation pour les - de 6 ans
Mini camps du 22/07 au 24/07 pour les + de 6 ans
- ✓ Semaine 4 : Accro branches pour tous et créneaux vélo

Avec des créneaux piscines chaque semaines et beaucoup d'autre activités manuelle, sportive, culinaire

Inscription via le portail famille à partir du
 > le **4 juin à 7h30**
 pour les familles du Poët, Upaix, Lazer
 > le **11 juin à 7h30**
 pour les communes extérieures



LE PROGRAMME PEUT ENCORE ÊTRE MODIFIÉ

Accueil de loisirs

ACM Le Poët
05 300 LE POËT

Directeur : Olivier GUILLOT
Tel : 06 44 89 66 15
Mail : ffras@foyersruraux.org
Facebook : FFRAS ACM Le Poët

Ouvert la 1ère semaine de chaque vacances (sauf vacances de Noël), l'équipe d'animation propose diverses activités tout au long de la semaine. Adapté aux besoins et au rythme des enfants, les programmes peuvent évoluer en cours de semaine si nécessaires. Le nombre de places est limité à 20 enfants (8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de plus de 6 ans).

La participation communale 2026 est de 5 943.95 €.

Pendant la période estivale, le centre de loisirs est ouvert les 4 semaines en été. Entre activités, sorties, mini-camp... les enfants découvriront tout au long de l'été des animations autour de différents thèmes. Le nombre de places est limité à 20 enfants (8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de plus de 6 ans).

Les enfants sont accueillis 3 ou 5 jours par semaine de 8h à 18h.

Les inscriptions aux vacances se font directement en mairie pendant les permanences d'inscriptions. Pour les nouvelles familles : retour du dossier d'inscription complet par mail dossier complet Le Poët 2025 2026

Pour les familles ayant déjà fréquenté le centre de loisirs : mise à jour du dossier sur le portail famille

Les prochaines dates sont : Du 6 au 31 juillet 2026 - Inscriptions : En mairie du Poët



MERCI DE LAISSER L'AIRE DE JEUX PROPRE !
Après votre **Super Anniversaire**

Espace de Loisirs « Claude MORHET »



1 RAMASSEZ VOS DÉCHETS
(Gobelets, assiettes, emballages...)

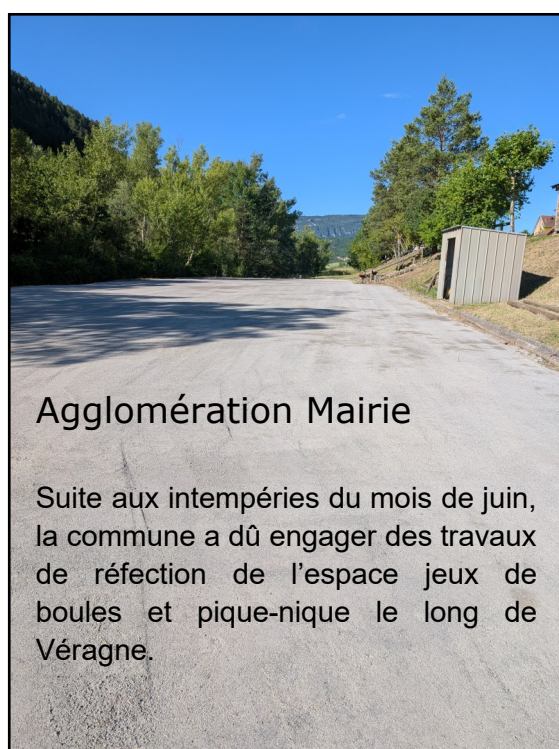


2 BALAYEZ LES CONFETTIS
Laissez la zone propre pour les autres



3 UTILISEZ LES POUBELLES
Ou emportez vos déchets avec vous !

RESPECTEZ CE LIEU DE JEU POUR TOUS LES ENFANTS.



Agglomération Mairie

Suite aux intempéries du mois de juin, la commune a dû engager des travaux de réfection de l'espace jeux de boules et pique-nique le long de Véragne.



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

CONTROLE D'ACCES en DECHETTERIES LES REPONSES AUX QUESTIONS DES HABITANTS :



NOMBRE DE PASSAGES :

- Il est **REMIS À JOUR CHAQUE ANNÉE CIVILE** (de janvier à janvier).
- **1 SEUL PASSAGE DÉCOMPTÉ PAR VISITE** en déchetterie même en cas de plusieurs tours du site pour déposer l'ensemble des déchets.
- **DEMANDE DE PASSAGES SUPPLÉMENTAIRES POSSIBLE** pour des cas particuliers (déménagement, décès, travaux par l'usager,...)
-> Contacter bureau Garde-Colombe.
- **LES PASSAGES RÉALISÉS PENDANT LA PÉRIODE TEST NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE.** Une communication sera faite pour annoncer la fin de cette période d'essais.

DEMANDE DE CARTE -> 4 ÉTAPES NÉCESSAIRES :

1. **CRÉATION D'UN COMPTE** sur le portail en ligne,
2. **DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS** depuis son espace personnel,
3. Un **QR CODE PROVISOIRE À TÉLÉCHARGER** sur son espace personnel, une fois le mail de validation de la demande de carte reçu,
4. Réception de **LA CARTE AU DOMICILE** dans les semaines qui suivent.



UTILISATION DE LA CARTE D'ACCÈS :

- **1 SEULE CARTE PAR FOYER,**
- **VALABLE POUR TOUTES LES DÉCHETTERIES DE LA CCSB.**

PRÉVENIR EN CAS D'APPORT SUPÉRIEUR À 2M³

(cf règlement des déchetteries)

Afin de ne pas saturer les déchetteries et éviter les débordements (notamment les veilles de week-end), **IL EST DEMANDÉ AUX USAGERS de PRÉVENIR EN AMONT EN CAS D'APPORTS PLUS IMPORTANTS** afin de vérifier que cela ne gêne pas le bon fonctionnement de la déchetterie concernée.



Offices de Tourisme Sisteron Les Alpes provençales

Bureau de Laragne

Téléphone : 04 92 65 09 38

1A place des Aires - Laragne-Montéglin

Bureau Sisteron

1 place de la République—Sisteron

Téléphone : 04 92 61 36 50





Inscriptions/réinscriptions école de musique de Laragne :

Déjà élève

Les RE-INSCRIPTIONS pour l'année 2026-2027 pour les élèves déjà inscrits en 2025-2026 s'effectueront en LIGNE

=> du **MARDI 26 MAI 2026** dès 9 h au
dimanche 14 JUIN 2026 à 19 h

Pièces justificatives à fournir :

- ♦ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ♦ Justificatif de domicile (facture eau, edf, téléphone....)
- ♦ Si option de paiement par prélèvement : contrat + RIB
- ♦ Une photo d'identité

Nouvel élève

Les INSCRIPTIONS pour l'année 2026-2027 pour les nouveaux élèves se feront exclusivement en ligne au mois de juin 2026.

=> du **LUNDI 15 JUIN 2026** dès 9 h au
MARDI 30 juin 2026 à 19 h

Pièces justificatives à fournir :

- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif de domicile (facture eau, edf, téléphone...)
- Si option de paiement par prélèvement : contrat + RIB
- Une photo d'identité

Pour tout renseignement contacter
l'Administration :

– lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h-
18 h et le mercredi de 13 h30 à 18 h 30

– Téléphone : 04-92-61-40-50

• Courriel :

musique@sisteronais-buech.fr

• Administration : Place du Général de
Gaulle à SISTERON

Les pratiques collectives enseignées

Eveil Musical

Atelier Lyrique

Ensemble vocal

Chorale adultes

Maitrise populaire (chorale enfants-
adolescents)

Chant & Musique

Musique du Monde

Musiques Actuelles

La Petite Bande à Cordes

Les Pitchounets de l'EMI

Les Pistonnés de l'EMI

Ensemble Jazz

Ensemble Accordéons et Cornemuses

Harmonisation au Clavier

Formation Musicale

Percussions Afro-Caraibéennes

Batucada

**AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**



200 €
d'aide par personne pour
l'achat d'un VAE neuf

Aide réservée aux personnes
majeures, résidant dans une
commune de la CCSB

Conditions et
formulaire
à retrouver sur
le site de la CCSB



Contact :
abicyclette@sisteronais-buech.fr
04.92.31.27.52

Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

Si vous achetez un vélo à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide de la **communauté de communes des Sisteronais Buëch (CCSB)**.

La communauté de communes des Sisteronais-Buëch (CCSB) propose à ses habitants une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Il s'agit d'une subvention forfaitaire de 200 €, limitée à un VAE par personne.

Elle s'adresse aux personnes physiques, majeures, justifiant de leur résidence principale dans l'une des communes de la CCSB (Les communes du Sisteronais-Buëch).

Renseignement et contact :

abicyclette@sisteronais-buech.fr

En prévision des fortes chaleurs estivales, les 7 déchetteries de la CCSB changent d'horaires du 15 juin au 15 septembre.

Elles seront ouvertes en continu de 7h à 14h50 ou de 7h à 10h50 pour celles ouvertes le matin uniquement.

Retrouvez le détail des horaires la page dédiée :

<https://www.sisteronais-buech.fr/gerer-les-dechets/les-dechetteries/dechetterie/>



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

**Horaires
d'été**

Du 15 juin au 15 septembre
LES 7 DÉCHETTERIES
CHANGENT D'HORAIRES
ouvertures estivales
de 7h à 14h50
ou de 7h à 10h50
(pour celles ouvertes uniquement le matin)



TRÉVIL
RANGERS

" informations

IntraMuros, la plateforme qui connecte les administrés à leur mairie



IntraMuros
L'application mobile des collectivités

• Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone

Play Store (Android) Apple Store (iPhone)

• Tapez «IntraMuros» dans la barre de recherche et téléchargez l'application

IntraMuros

• Recherchez et sélectionnez votre commune

• Activez les notifications qui vous intéressent

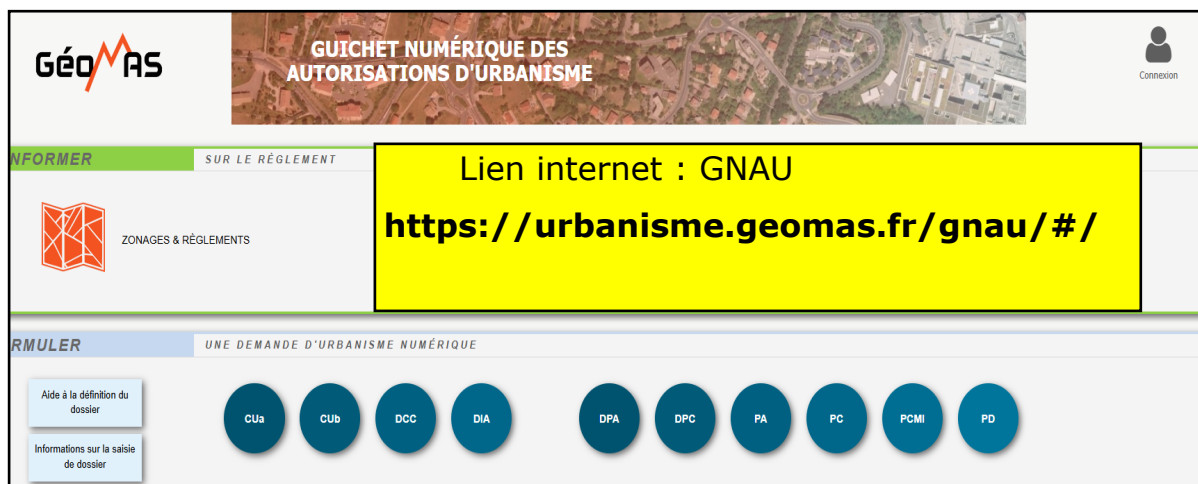
• Recevez les notifications sur votre smartphone et découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours

Téléchargement gratuit

Google Play App Store AppGallery

The image shows a smartphone screen displaying the IntraMuros app interface. The app has a blue header with the logo and title. Below the header, there's a section for 'Ma commune' and 'Mon intercommunalité' with various service icons like 'Carte d'identité / Passeport', 'Portail Famille', 'Menu cantine', 'Piscine municipale', 'Mes déchets', and 'Maga'. A bottom navigation bar includes 'Accueil', 'Annuaire', 'Actes', 'Sondages', and 'Boîte à idées'. To the right of the phone screen, there are instructions in French on how to download the app from the Play Store or Apple Store, and a QR code for quick access.

Simplifier vos démarches administratives en matière d'urbanisme avec GNAU



GéoMAS **GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Connexion

INFORMER SUR LE RÈGLEMENT

ZONAGES & RÈGLEMENTS

Lien internet : GNAU
<https://urbanisme.geomas.fr/gnau/#/>

RMULER UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE

Aide à la définition du dossier
Informations sur la saisie de dossier

CUa CUb DCC DIA DPA DPC PA PC PCMI PD

The image shows a web interface for 'GéoMAS Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme'. It features a header with the logo and title, a navigation bar with 'INFORMER' and 'RMULER' sections, and a main content area with a yellow box containing the GNAU link. Below the link, there are buttons for various urban planning services: CUa, CUb, DCC, DIA, DPA, DPC, PA, PC, PCMI, and PD. The interface is designed to facilitate the submission and management of urban planning requests.

" Urbanisme

Une convention de service commun pour les instructions des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) est en place avec la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2018.

La convention s'applique à l'instruction des actes et autorisations prévues au code de l'urbanisme pour lesquels le maire est compétent au nom de la commune, à savoir : le certificat d'urbanisme d'information (CUa), le certificat d'urbanisme opérationnel (CUb), la déclaration préalable (DP), le permis de construire (PC), le permis d'aménager (PA), le permis de démolir (PD). Le choix est laissé aux communes de confier au service ADS l'instruction des autorisations de travaux (AT).

En 2024

Nombres de dossiers instruits :

5 Permis de construire

19 Déclarations préalables

15 Certificats d'urbanisme

En 2025 :

Nombres de dossiers instruits :

8 Permis de construire

23 Déclarations préalables

12 Certificat d'urbanisme

Pour tout renseignement et dépôt de dossier uniquement le matin en Mairie.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre

aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIEURES : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou

< 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes

< 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes >

20 m² : **PC**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la

superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins

de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m

de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local

technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE,

CLÔTURE

DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Le détail des dépenses de la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme facturé par la Communauté de Commune du Sisteronais Buëch pour l'année 2025 est le suivant :

Pour une Déclaration
Préalable : 126 €

Pour un Permis :
180 €

Pour un Certificat
d'Urbanisme : 36 €

Soit un coût total
facturé : 4 834 €
pour l'année 2025.



« Obligations légales de débroussaillage (OLD) –

LIBERTÉ
ÉQUALITÉ
FRATERNITÉ

Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*

Quand débroussailler ?

Protéger sa maison des feux de forêt, ça se prépare toute l'année !

En automne et en hiver, on réalise les travaux les plus importants



L'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles, ce qui facilite les interventions. C'est également la période propice à la coupe des broussailles.



Au printemps, on entretient et on nettoie

Le grand nettoyage de printemps, c'est aussi valable pour son terrain ! C'est le meilleur moment pour nettoyer ses gouttières et se rendre à la déchetterie pour jeter les déchets de broyage. C'est aussi l'occasion de s'assurer que les réserves de bois ou de tout autre type de combustible sont éloignées de sa maison. C'est également la période durant laquelle les repousses d'herbes et de broussailles doivent être coupées.



la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.



Le débroussaillage, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichage.

Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation. Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres* autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

Qui est concerné ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique dans les départements et communes particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation. Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre commune, votre préfecture ou rendez-vous sur : jdebroussaillage.gouv.fr

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés jusqu'à 200 mètres d'un bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés. La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation. Les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF (Office national des forêts), sont habilités à verbaliser.

Vous devez intervenir sur un terrain voisin pour respecter l'obligation légale de débroussaillage ?

Vos voisins ont l'obligation de vous autoriser l'accès à leur terrain. En cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

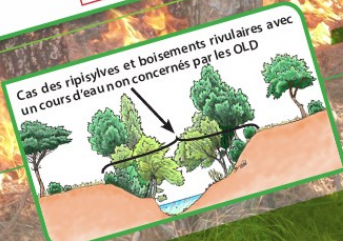
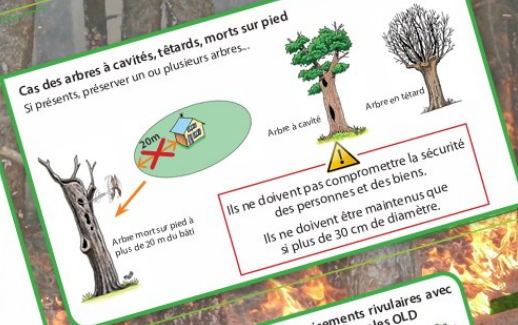
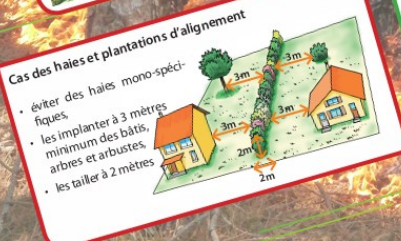
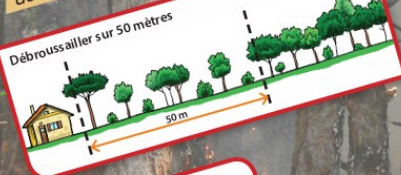
* Cette distance peut être portée à 100 mètres par le maire ou par le préfet. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Quand faire appel à un professionnel ?

Les travaux légers et les travaux d'entretien sont réalisables soi-même. Les travaux plus lourds comme la coupe d'arbre ou d'arbustes peuvent nécessiter l'intervention d'un professionnel.

COMMENT PROCÉDER ?

Les OLD sont à réaliser de manière progressive, de la construction vers le milieu naturel.



" Informations



Les fortes chaleurs peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé : déshydratation, malaises, aggravation de maladies chroniques, coup de chaleur ou encore fatigue importante. Il est essentiel d'adopter les bons gestes pour se protéger et protéger ses proches.

Buvez régulièrement de l'eau

N'attendez pas d'avoir soif pour boire. Hydratez-vous tout au long de la journée, même en faible quantité. Évitez l'alcool et limitez les boissons très sucrées ou caféinées.

Rafrâchissez votre corps plusieurs fois par jour

Mouillez votre visage, vos bras ou votre corps et utilisez un ventilateur si possible. Prenez des douches tièdes ou passez du temps dans un lieu frais ou climatisé.

Gardez votre logement au frais

Fermez volets et fenêtres en journée pour limiter l'entrée de la chaleur. Aérez tôt le

matin, le soir ou la nuit lorsque les températures baissent.

Évitez les efforts physiques aux heures les plus chaudes

Limitez les sorties et les activités physiques entre 11h et 21h en période de canicule. Privilégiez les activités calmes et les déplacements tôt le matin ou en soirée.

Mangez suffisamment

Privilégiez une alimentation légère, fraîche et riche en eau (fruits, légumes). Continuez à manger normalement pour éviter les risques de fatigue ou de malaise.

Prenez des nouvelles de vos proches

Soyez attentifs aux personnes isolées, âgées ou fragiles autour de vous. Un simple appel ou une visite peut permettre de prévenir une situation à risque.

ATTENTION CANICULE ADOPTEZ LES BONS GESTES

Buvez de l'eau et restez au frais

EN CAS D'URGENCE OU DE MALAISE, APPELEZ LE 15

PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Faites vous connaître auprès du service de la mairie 01 64 52 74 17

Perte, fraude... Vous êtes sûr de vouloir payer par chèque ?

Payez autrement vos factures de cantine, crèche, eau, hôpital...

Le prélèvement automatique
Renseignez-vous auprès de votre collectivité

Le paiement en ligne PayFIP
Avec le prélèvement unique, le virement simplifié ou la carte bancaire sur PayFIP@gouv.fr

Le paiement de proximité
Chez les buralistes et partenaires agréés en espèces jusqu'à 300 € ou par carte bancaire

Retrouvez plus d'information sur impots.gouv.fr

[mon espace Finances publiques impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Service gratuit : 0 809 401 401

France services

France services Laragne

Ouverture le lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le mercredi de 8h30 à 12h.

L'espace France Services de Laragne vous accompagne dans vos démarches de recherche d'emploi, de formation, de création d'activité ou toutes autres démarches administratives et vous met en relation avec les services compétents.

De nombreux services vous sont proposés soit lors de permanences soit en visio rendez-vous.

Des conseillers numériques vous aident à mieux vivre avec le numérique, démarches, autonomie dans l'utilisation de tablette, smartphone, ordinateur : ateliers et accompagnement sur rendez-vous

8 A Place de l'Eglise
05300 LARAGNE MONTEGLIN
TEL : 04.92.65.26.97

Laragnais | Serrois

Don de soi: 1 200 heures d'engagement bénévole

L'association Don de soi Laragnais et Serrois a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes de Lazer, en présence de Ghislaine Olive, maire de Monétier-Allémont, Gérard Nicolas, maire de Val-Buëch-Méouge et conseiller départemental, Sylvie Arnaud-Goddet, adjointe à Laragne, ainsi que Jean-François Roux, président de l'Union départementale des donneurs de sang.

Patricia Morhet-Richaud a ouvert la séance, ce 12 février lors de l'assemblée générale du Don de soi Laragnais et Serrois, en rappelant les 16 ans d'existence d'une association « qui ne tient que grâce à la disponibilité, la compétence et l'engagement constant de ses bénévoles ». En 2025, ceux-ci ont assuré 1 200 heures d'actions. Les communes de Laragne-Montéglin et Serres ont été remerciées pour la mise à disposition des locaux.

Des dons de sang plus nombreux en 2025

À Laragne-Montéglin, 334 poches de sang ont été collectées en 2025, soit 41 de plus qu'en 2024, avec 24 nouveaux donneurs. À Serres, 117 dons ont été réalisés, soit 30 de plus qu'en 2024.



Les bénévoles du Don de soi, rassemblés à Lazer, déjà tournés vers les nouveaux défis et les formations de 2026.

Photo Jean Socquet

Ces résultats locaux prennent tout leur sens dans un contexte national tendu : la France a besoin de 2,5 millions de poches par an, et notre région demeure déficitaire.

L'association a insisté sur l'importance du don de plasma, dont la demande augmente « avec le vieillissement de la population », et du don de moelle osseuse, essentiel pour les greffes.

La sensibilisation des jeunes reste difficile — « on a dû mal à entrer dans les écoles », note un bénévole formateur — mais l'association continue d'ouvrir des portes : plusieurs interventions ont été menées dans les écoles primaires du canton, et les classes de 3^e du collège des Hauts de Plaine ont bénéficié d'une

séance avec l'Établissement français du sang (EFS).

Le trésorier a rappelé que l'association « ne fonctionne que par la générosité », soutenue par 11 communes, un nombre en hausse. Gérard Nicolas a confirmé l'ouverture d'une aide départementale. Jean-François Roux a salué la mobilisation solide dans le Laragnais et le Serrois. L'enjeu pour 2026 sera de renforcer la formation des bénévoles, afin de consolider durablement le réseau départemental.

L'association Don de soi Laragnais et Serrois confirme ainsi son rôle essentiel dans la dynamique départementale du don, portée par des bénévoles engagés et un territoire mobilisé.

● Jean Socquet

1 don de sang = 3 vies sauvées

Les prochaines collectes à Laragne et à Serres :

- ♦ Laragne : Jeudi 20 août de 8 heures à 12 heures
- ♦ Laragne : Jeudi 8 octobre de 8 heures à 12 heures
- ♦ Serres : Mardi 3 novembre de 8 heures à 12 heures
- ♦ Laragne : Jeudi 3 décembre de 8 heures à 12 heures

Pour tout renseignement : dondesoilaragneserres@gmail.com

COMITÉ DES FETES

Activités du premier semestre 2026



LOTO du 1er MARS 2026

Salle comble une fois de plus le traditionnel loto de Lazer.

Le comité remercie chaleureusement les participants ainsi que les entreprises, les commerces locaux et du département.



SOIREE PAELLA du 27 MARS 2026



Trois grandes poêles garnies d'une délicieuse paëlla ont été dégustées, la soirée a été suivie d'une animation musicale par DJ Platine 05.

Une belle ambiance était au rendez-vous.



Pâques / Chasse aux œufs le 5 avril



Le rendez-vous annuel des enfants à l'espace de loisirs « Claude Morhet » pour célébrer Pâques et la traditionnelle chasse aux œufs, accompagné du verre de l'amitié.



SOIREE BAL MUSETTE 11 AVRIL



Organiser une soirée buffet dinatoire et dansante animée par des spécialistes du musette « duo Patras » assure aux convives des moments mémorables.



LUNDI RECREATIF



Clap de fin d'année ce lundi 18 mai.

Un repas partagé suivi de l'après midi jeux.

Remerciement à tous les participants qui ont été présents tout au long de l'année (Lazerois, et habitants des communes voisines). Reprise des activités fin septembre.



" Culture, Animation et Loisirs

FETE DU VILLAGE 19-21 juin 2026

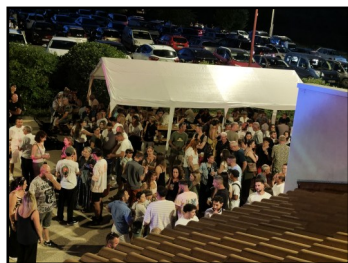


La fête s'est déroulée sur trois jours, du vendredi 19 au dimanche 21 juin 2026, et a connu un très beau succès avec une affluence particulièrement importante tout au long du week-end.

Le vendredi soir, les festivités ont débuté dans une ambiance conviviale avec une soirée animée par « Platine 05 », qui a attiré de nombreux participants. Il y avait également la possibilité de se restaurer sur place.



Le samedi a été particulièrement riche en animations. L'après-midi, le traditionnel concours de boules a rassemblé 48 équipes, témoignant d'un bel engouement. Les animations se sont poursuivies avec l'association « Danse Passion de Laigne », qui a proposé des démonstrations et initiations de danses en ligne ainsi que de danses en couple. En soirée, l'ambiance festive s'est poursuivie avec « Platine 05 », accompagnée d'un magnifique feu d'artifice tiré à 22h, qui a été très apprécié du public.



Le dimanche midi le traditionnel verre de l'amitié et l'après-midi, la fête s'est terminée autour d'un nouveau concours de boules, dans une ambiance toujours chaleureuse.

Cette édition 2026 a été une véritable réussite, avec une forte mobilisation du public et une participation exceptionnelle sur l'ensemble des trois jours. Une fête marquée par la convivialité, les animations variées et un très beau succès.

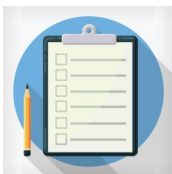
RETROUVONS NOUS LE 31 JUILLET 2026 animations avec Calice

1ER WK DE SEPTEMBRE : EXPOSITION artistique

SOIREE REPAS BAL MUSETTE LE 14 NOVEMBRE avec Duo PATRAS

REPAS DES AINES : SAMEDI 7 NOVEMBRE 2026 avec animation musical par SKC PRODUCTION

NOEL DES ENFANTS : DIMANCHE 13 DECEMBRE



" Etat Civil



Décès

Mme IMBERT Bernadette
Décédée le 01-01-2026
1960-2026

Mme WULLAERT Monique
Décédée le 14-02-2026
1935-2026

M. BENGLER Pierre
Décédé le 15-02-2026
1936-2026

Mme DRESTI Dominique
Décédée le 17-02-2026
1957-2026

Mme BOUILLET Lucienne
Décédée le 05-03-2026
1930-2026

M. LAUGIER Gilbert
Décédé le 25-03-2026
1950-2026

M. COUDOURET Bernard
Décédé le 27-03-2026
1955-2026

Mme DEWITTE Marie-José
épouse VERDONK
Décédée le 01-04-2026
1945-2026

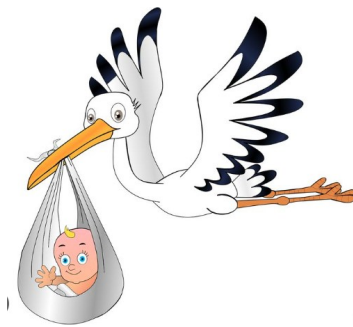
Mme DEGIOANNI Catherine
veuve CENTOGAMBE
Décédée le 12-05-2026
1935-2026

M. MICHEL George
Décédé le 17 mai 2026
1935-2026

Nous adressons nos sincères
condoléances à leur famille



Naissance



JUZIAN Augustin
Fils de JUZIAN Paul
et LAUNAY Océane
Né le 24 mars 2026

CHABOT Maël
Fils de CHABOT Steve et de
TREZZINI Alicia
Né le 30 Mars 2026

CEGALERBA Zïah
Fille de CEGALERBA Mathis et
MICHEL Lina
Née le 21 avril 2026

*Sincères félicitations aux parents
et aux grands parents*

Une naissance Un arbre



Chaque naissance sur la commune est l'occasion d'offrir un arbre au nouveau né, au choix de ses parents.



Mariage

CAYEUX Stéphane

&

RENAUDIN Marieke

Le 23 mai 2026



*Toutes nos félicitations aux
nouveaux mariés*

" plaisirs gourmands



Pour la soupe :

- 2 c. à soupe d'huile d'olive de Haute-Provence AOP
- 1 oignon
- 3 tomates
- 800 g de haricots à écosser demi sec (400 g écosés)
- 3 carottes
- 5 pommes de terre (400 g)
- 200 g de haricots verts
- 2 courgettes (650 g)
- 3 brins de thym
- 1 feuille de laurier
- 100 g de petites pâtes type coquillettes, macaroni, ditali
- 1 bonne pincée de sel
- 3,5 à 4 litres d'eau

Pour le pistou :

- 2 bouquets de basilic
- 3 gousses d'ail
- 60 ml d'huile d'olive de Haute-Provence AOP
- 1 grosse tomate mûre

Préparer la soupe :

- Éplucher l'oignon et le ciseler.
- Éplucher les tomates, les épépiner et les couper en cubes. Écosser les haricots demi secs et les rincer.
- Laver le thym et le laurier.
- Éplucher les carottes et les pommes de terre, les laver et les couper en dés.
- Effiler les haricots verts, les laver et les couper en 4 ou 6 selon leur taille.
- Éplucher les courgettes en laissant la moitié de la peau et les couper en morceaux.
- Dans une cocotte, verser l'huile d'olive de Haute-Provence AOP. Faire chauffer puis faire blondir l'oignon pendant 5 minutes. Ajouter les tomates, laisser compoter pendant à nouveau 5 minutes puis ajouter les haricots écosés, le thym, le laurier, les dés de carottes et mouiller avec l'eau. Cuire 45 minutes à petite ébullition.
- Ajouter ensuite les cubes de pommes de terre, de courgette et les haricots verts et laisser cuire 10 minutes de plus. Ajouter les pâtes et laisser cuire le temps que les pâtes cuisent (5 minutes pour les coquillettes, 7/8 minutes pour les macaronis). A la fin de la cuisson, assaisonner.

Pendant ce temps préparer le pistou :

- Éplucher, épépiner la tomate et la mixer finement. Écraser au pilon l'ail et le basilic et ajouter l'huile d'olive de Haute-Provence AOP en émulsionnant et rajouter à la tomate.
- Quand la soupe est cuite, ajouter la moitié du pistou et servir.
- Mettre le pistou restant dans un bol.
- Proposer un bol de gruyère ou de comté râpé !

TEMPS DE PRÉPARATION
30 min

TEMPS DE CUISSON
1 h 15 min

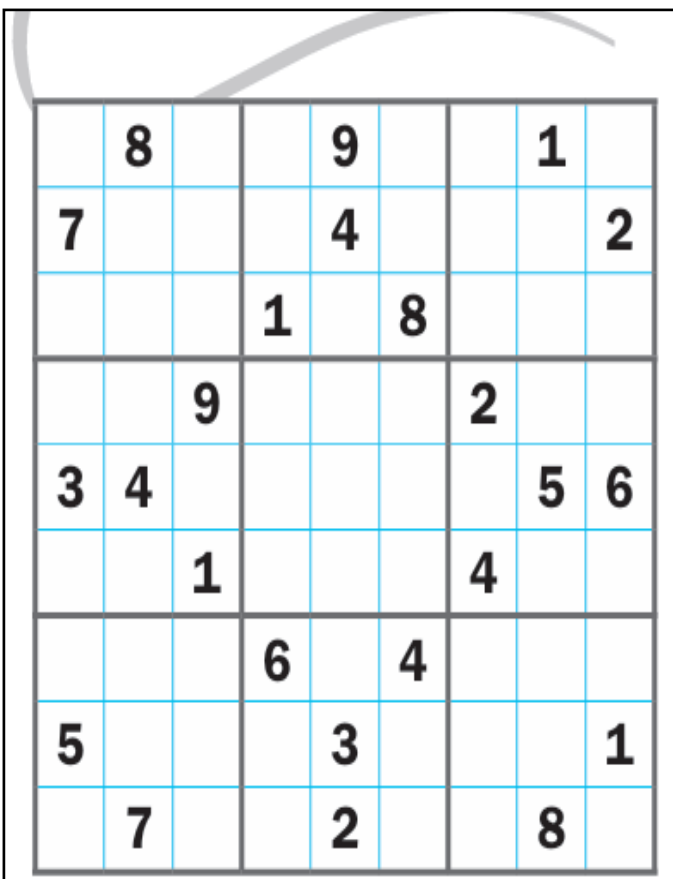
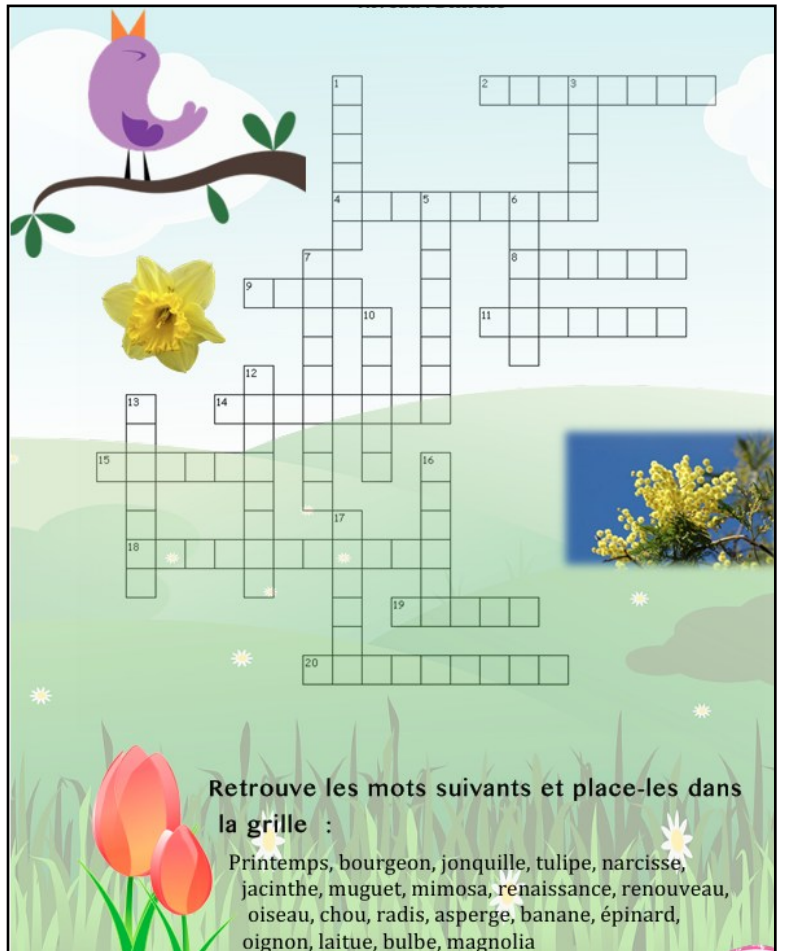
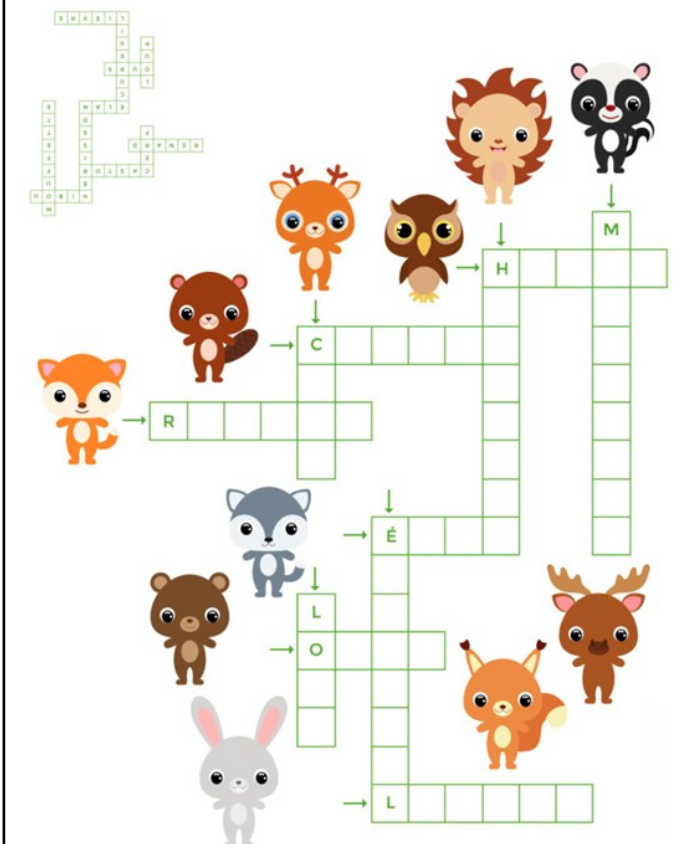
PORTIONS
4 personnes

DIFFICULTÉ
FACILE

COÛT
ACCESSIBLE

" Faites vos jeux

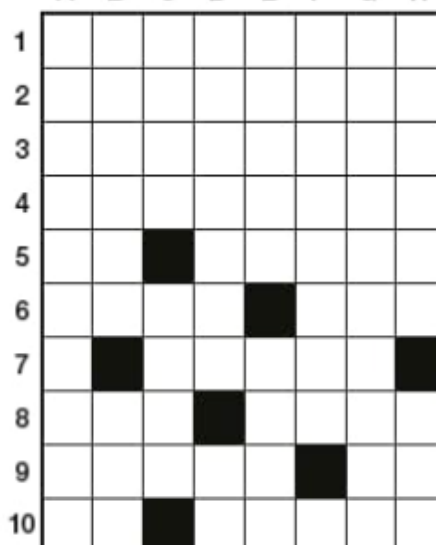
Mots croisés pour les enfants



Placez dans la grille les mots correspondant aux définitions.

HORizontalement : 1. Couvert de saletés. 2. Brutaliser ou rudoyer. 3. Frottera. 4. Qui font se gondoler. 5. Devant un verbe pronominal. Port de la Rome antique. 6. Boris ou Ivan. A du culot. 7. Étoiles qui tourment. 8. Ancien poème. Passe à Munich et rejoint le Danube. 9. Un homme attachant. Américain sous les drapeaux. 10. Article à Madrid. Les alpinistes s'y cramponnent.

A B C D E F G H



VERTICALEMENT :
A. Mis en prison.
B. Critères de référence. Bonne tête en cuisine.
C. Une pointe de girofle. Vaste étendue de Terre.
D. Dynamisme particulier. Adjectif numéral.
E. Faculté parisienne. Nid des oiseaux de proie.
F. Ils ont de la voix.
G. Pose d'une pierre précieuse.
H. Dont on a fait disparaître les reliefs. Bon morceau de veau.

" informations

OBJECTIF CITOYEN

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

www.defense.mouv.fr
Sélections "Journées de la Défense"

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

QUI ? Garçons et filles de nationalité française
OÙ ? À la mairie de ton domicile
QUAND ? Dès 16 ans
AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

SGA

Vacances scolaires 2026 - 2027

Zone A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg.

Zone C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Corse

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Jeudi 3 septembre 2026
Vacances de la Toussaint		Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026		
Vacances de Noël		Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027		
Vacances d'hiver	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027	Du samedi 20 février au lundi 8 mars 2027	Du samedi 6 février au lundi 22 février 2027	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027
Vacances de printemps	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027	Du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2027	Du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2027	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027
Vacances d'été		Samedi 3 juillet 2027		

Horaires d'été de la Mairie

Durant les congés d'été la mairie sera ouverte :

La semaine du 13 au 17 juillet uniquement le jeudi 16.

les semaines du 3 au 14 août uniquement ouverte les matins de 8h30 à 12h00.

Solutions des jeux page 26



1	7	4	9	2	5	6	8	3
5	6	2	8	3	7	9	4	1
9	3	8	6	1	4	5	2	7
8	2	1	5	6	3	4	7	9
3	4	7	2	8	9	1	5	6
6	5	9	4	7	1	2	3	8
2	9	3	1	5	8	7	6	4
7	1	5	3	4	6	8	9	2
4	8	6	7	9	2	3	1	5